MISÈRE ET GRANDEUR DE L'HOMME

(Suite de la page 1)

Si nous nous haussons au plan le plus élevé de l'intelligence humaine, nous trouvons une illustration de ce que nous venons de dire dans la vie de Bonaparte, génial à vingt-cinq ans, trépidant d'une activité surhumaine, montrant une puissance d'assimilation, une capacité de travail vraiment prodigieuse mais atteint déjà dès quarante ans de dégénérescence physique et finissant par succomber à un cancer à cinquante-deux ans.

Est-ce l'intensité de leurs efforts qui anéantit prématurément leur résistance chez ces êtres exceptionnels ? Ou bien, au contraire, n'y a-t-il pas en eux dès leur prime jeunesse, dès leur naissance, une tare secrète qui, les prédisposant à une combustion intellectuelle trop intense, leur donne des aptitudes au succès éclatant, mais leur inflige, par contre, la totalité d'un prompt trépas ? Que les médecins se prononcent là-dessus s'ils le peuvent.

L'un des secrets de la longévité c'est sans doute pour un homme de savoir en toute circonstance se reposer. Mais le repos n'est pas toujours permis aux grands hommes, de même que la prudence n'est pas permise aux héros, à ceux qui doivent nous donner l'exemple, nous fournir le modèle de la bravoure.

L'hygiène est chose admirable et excellente, et cependant, la grande activité intellectuelle, l'effort vertigineux vers la transformation des conditions humaines semblent déterminer une tension nerveuse aussi antihygiénique que possible. Il est bien difficile de faire quelque chose d'extraordinaire quand on a trop le souci de sa propre peau.

En tout cas, mon cher lecteur, au cas où nous nous apercevrions, vous et moi, que nous ne sommes pas des hommes d'action, nous pourrons toujours nous consoler en murmurant : « Je n'en vivrai probablement que plus vieux ». Et puis, quand un être se voue passionnément à l'action sans jamais un retour sur lui-même, ne démontre-t-il point par là qu'il manque totalement de philosophie ?

Il s'agit encore de nous entendre sur ce que c'est que la grandeur humaine. Il ne restera de Citroën qu'une marque industrielle ; de Loucheur qu'une loi, et de Coty que des flacons vides. Ces gens qui auront tant agité de leur vivant la scène du monde, ces brasseurs d'affaires, ces remueurs de millions seront depuis longtemps oubliés quand, peut-être, un savant obscur de notre temps, un penseur, aujourd'hui méconnu, un poète ignoré sera parvenu devant la postérité au premier plan de la célébrité. Quand Stendhal n'était qu'un petit consul de France à Civita Vecchia, quand Spinoza polissait, dans son coin, des verres de lunettes, qui se doutait qu'ils fussent destinés à devenir immortels ? Cependant, ils sont immortels, tandis que la plupart des personnages pompeux et enfiévrés de leur temps ont disparu dans le néant.

Ludovic NAUDEAU.

LE MAUVAIS GARÇON DE CHAMPIGNY-SUR-SEINE QUI AVAIT TUÉ SA BONNE

Devant le tribunal pour enfants

Paris, 23 juillet. — Cet après-midi, comparait devant le tribunal des enfants, présidé par M. Bafos, un jeune garçon de 15 ans, B..., élève à l'Ecole supérieure de Pithivers, qui, le 25 avril dernier, à Champigny-sur-Seine, tua dernier, à Champigny-sur-Seine, tua nage au service de ses parents. Puis B... disparut, emportant le revolver de son père et deux mille francs qu'il trouva dans un coffret. Il acheta un pardessus beige et un complet sport, et prit le train pour Charleville.

De là, il se rendit à Strasbourg et, le soir même, gagna Saint-Dié, où il fut arrêté et d'où on le ramena à Paris.

Me Henri Gérand est au banc de la défense. (On sait que le compte rendu des procès dans lesquels sont impliqués des enfants est interdit par la loi.)

Me Henri Géraud, défenseur du jeune criminel, avait demandé que son client fût examiné par les docteurs Legrain et Hubert au point de vue mental. Ces médecins légistes ont estimé que le petit assassin n'était pas totalement responsable, exactement « que sa responsabilité était largement atténuée ».

Dans ces conditions, Me Henri Géraud se propose de demander au tribunal la plus grande indulgence.

C'est la loi du 22 juillet 1912 sur les tribunaux pour enfants et adolescents qui interdit sous peine de sanctions correctionnelles, le compte rendu des audience de ces tribunaux et n'autorise que la publication du jugement, en spécifiant toutefois que le nom du meurtrier mineur ne soit indiqué que par une initiale.

De Londres à Singapour sans quitter le sol britannique

Londres, 23 juillet. — Un hydravion militaire a quitté ce matin Plymouth, pour Singapour ; il doit suivre comme itinéraire une route entièrement britannique en empruntant seulement des bases aériennes britanniques.

Les principaux points de cette route sont Gibraltar, Malte, Boukir, Bassorah, Basalu Imah, Karachi, Goualior, Tchittagong et Mergin.

Blessé par une auto un soldat succombe

Vitry-le-François, 23 juillet. — A l'hôpital militaire du camp de Mailly est décédé le soldat Fernand Joufriault, âgé de 22 ans, du 27e d'infanterie de Dijon, gravement blessé il y a quelques jours par une automobile alors qu'il coopérait avec ses camarades à l'extinction d'un incendie de forêt survenu à Aubeterre (Aube).

Le corps sera dirigé sur Moncontour-de-Poitou (Vienne), son pays d'origine.

L'ITALIE RÉDUIT LA COUVERTURE-OR DE SES BILLETS

EXPLICATIONS OFFICIEUSES

Rome, 23 juillet. — L'Italie vient de prendre d'importantes mesures financières en diminuant temporairement la couverture légale de la lire.

La mesure n'aurait qu'un caractère purement temporaire. L'Agence « Stefani » communique à ce sujet :

« L'arrêt concernant la suspension temporaire de l'obligation pour la Banque d'Italie d'avoir une circulation couverte par une réserve métallique qui ne soit pas inférieure à 40 %, n'implique point une dévaluation de la monnaie.

« Le désir de faire face aux paiements à l'étranger, qui se sont accumulés, ces derniers mois, et qui se chiffrent à environ 500 millions, a incité le gouvernement à consentir à la Banque d'Italie une dérogation à une telle obligation.

« Les paiement qui seront faits avec empressement, ces jours prochains, donneront la preuve des dispositions du gouvernement italien en vue de satisfaire promptement aux obligations assumées par la nation à l'égard de l'étranger.

« Le contrôle de l'institut des échanges sur le mouvement des devises et celui des échanges commerciaux à travers l'application rigoureuse des contingents permettent au gouvernement d'assurer une prompte défense de la lire. »

Les répercussions

A PARIS

Paris, 23 juillet. — A 11 heures 20, la lire était cotée 115.50 à la Bourse de Paris.

A LONDRES

Londres, 23 juillet. — L'allure du marché des changes a été caractérisée, ce matin, par une brusque détente de la lire, de 60.18 à 61 lire par livre sterling, en raison de la décision du gouvernement de Rome de modifier le pourcentage de la couverture-or de la monnaie italienne.

Cependant, les autres devises-or n'ont, pour ainsi dire, pas varié.

Le franc suisse s'est cependant légèrement amélioré à 15.16 contre 16 3/4. Le dollar et la monnaie canadienne sont également sans changement.

Les retard notés récemment dans le règlement les achats de marchandises anglaises par des intérêts italiens indiquaient trop clairement les difficultés éprouvées par les autorités de Rome pour défendre leur devise. En outre, on se rendait compte ici que la mobilisation des valeurs étrangères détenues par les sujets italiens, et le retrait de la monnaie d'argent, décidé récemment, étaient motivés par le désir du gouvernement de Rome de consolider son système monétaire, pour lui permettre de faire face aux exigences de la situation économique du pays en attendant une stabilisation monétaire internationale.

De plus, selon certaines informations, l'accord de compensation anglo-italien ne semble pas donner entièrement satisfaction aux intéressés britanniques, et le « Financial Times » signale, ce matin, que des firmes anglaises attendaient le transfert d'environ 1.438.000 livres, en dehors des sommes versées à ces exportateurs par l'organisme s'occupant du « clearing » entre les deux pays.

APRÈS LE CONGRÈS EUCHARISTIQUE

Lettres de l'Union patriotique des français israélites, au Grand Rabbin et à Mgr Ruch

Paris, 23 juillet. — Le « Temps » reproduit les deux lettres suivantes adressées par l'Union patriotique des Français israélites au grand rabbin et à Mgr Ruch, évêque de Strasbourg.

« Monsieur le Grand Rabbin,

« Nous avons appris avec la plus grande émotion, à l'occasion du Congrès eucharistique, que vous aviez écrit à Mgr Ruch, évêque de Strasbourg, une lettre témoignant votre sympathie pour le Congrès, et soulignant — en raison des jours troublés et agités — l'utilité et la nécessité de réaliser l'union de toutes les forces spirituelles.

« C'est là une des idées essentielles de notre groupement, et nous pratiquons cette entente par un contact permanent avec nos compatriotes non israélites.

« Nous nous permettons donc de vous dire notre très grande joie et nous vous prions de trouver ici nos plus vives félicitations pour ce geste, que comprendront tous les bons Français ».

***

Voici celle adressée à Mgr Ruch, évêque de Strasbourg :

« Monseigneur,

« Nous avons appris, non sans émoi, qu'à la suite de la lettre que vous aviez reçue de M. le Grand Rabbin de Strasbourg, le Congrès eucharistique avait décidé que la prière finale d'une des réunions de ce Congrès serait dite à l'intention des chefs des confessions religieuses non catholiques de Strasbourg.

« Comme nous nous sommes assignés pour but de travailler de toute notre âme à l'union des forces spirituelles de la France, cette attitude nous a profondément émus et nous ne résistons pas au désir de vous dire les sentiments qu'elle éveille en nous ».

Le prince de Galles à Jersey

Jersey, 23 juillet. — Le contre-torpilleur « Faulkner », à bord duquel le prince de Galles avait quitté les côtes anglaises pour l'île de Jersey, est arrivé à destination avec près d'une heure de retard, par suite de brouillard. Ce n'est, en effet, qu'à 12 h. 40 que le prince héritier de la couronne britannique a débarqué dans le port, aux acclamations de la foule. Il a été reçu par le lieutenant général, le major général H. de Courcy-Marielli, et, après avoir passé en revue la garde d'honneur, s'est immédiatement rendu à l'hôtel de ville, où il a été reçu officiellement par l'assemblée nationale.

LES INONDATIONS DE CORÉE

GRANDS DÉGATS ET VICTIMES

Tokio, 23 juillet. — On mande de Seoul à l'agence « Rengo » :

« Des pluies torrentielles se sont encore abattues, cet après-midi, sur la Corée et ont causé des dégâts considérables.

« A Séoul, des pans de murs de maisons se sont écroulés. Quatre personnes ont été tuées. Il y a de nombreux blessés.

« A Chemulbo, la rivière Kanko a débordé. Un millier de maisons ont été envahies par les eaux. Deux mille autres, situées sur la rive du fleuve ont été complètement submergées.

« La circulation ferroviaire est interrompue. »

Le nouveau représentant de la Belgique en France

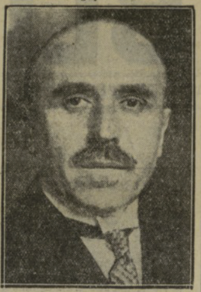

On a parlé, pour remplacer le baron de Gaiffier d'Hestroy, du comte CARTON DE WIART (notre photo), comme ambassadeur de Belgique à Paris. (Photo N. Y. T.)

Les attaques des Nazis contre les Juifs

Les incidents se multiplient

On a pris l'habitude désormais de faire suivre la manifestation par l'arrestation du juif incriminé

Berlin, 23 juillet. — A Berlin, au cours de la nuit dernière, les vitres de plusieurs magasins juifs ont été défoncées; d'autres ont été barbouillées d'inscriptions injurieuses.

A Leipzig, l'entrée de toutes les piscines municipales a été interdite aux juifs.

A Nordhausen, de grandes démonstrations ont été organisées contre deux commerçants juifs, accusés d'entretenir des rapports avec des « aryennes ».

Comme d'habitude, ces manifestations se sont terminées par l'arrestation des juifs incriminés.

A Cologne, une agitation analogue a été déployée contre un chapelier juif. Là aussi, la police a arrêté le juif.

Enfin, à Wesermunde, un juif a été appréhendé et inculpé de chantage. Il est accusé d'avoir employé des moyens illicites pour contraindre une « aryenne » à reprendre avec lui des relations que celle-ci avait voulu rompre.

Berlin, 23 juillet. — « Nuremberg a déjà un bain juif où les juifs n'ont aucun contacté avec les Allemands », a déclaré dans l' « Angriff » l'agitateur antisémite Julius Streicher, qui séjourne actuellement à Berlin.

« A Nuremberg, les juifs ont aussi leur café qui leur est réservé et dont le personnel est juif.

« Ils avouent qu'ils ne se sentent nulle part aussi en sûreté qu'en Nuremberg.

« A l'avenir, ils auront aussi leur école, de sorte que les enfants juifs soient séparés des enfants allemands.

« Nous faisons tout cela dans l'intérêt des juifs, parce que nous sommes des gens convenables.

« A Berlin, la situation est différente. Les juifs y sont impudents.

« D'autre part, de nombreux juifs étrangers résident dans la capitale du Reich. »

M. Streicher a ajouté qu'il faut absolument que le gouvernement du Reich édicte bientôt des lois destinées à « ramener les juifs dans les justes limites ».

« Je me réjouis, dit-il, de la nomination du comte Helldorff comme préfet de police de Berlin. Je crois qu'il connait la question juive. Je suis heureux aussi de lire le mot « juif » dans les comptes rendus des tribunaux et de constater que l'expression « souilleur de la race » est entrée dans la langue juridique.

LES ISRAÉLITES DES ÉTATS-UNIS

New-York, 23 juillet. — Les attaques dont les juifs sont l'objet en Allemagne ont soulevé les protestations du congrès juif américain et de la commission du travail juive.

Des orateurs ont demandé que des représentations soient faites par le département d'Etat des Etats-Unis auprès du gouvernement de Berlin.

LA GUERRE AUX CATHOLIQUES

Une association d'anciens combattants dissoute

Berlin, 23 juillet. — Le général Gœring, ministre-président de Prusse, a ordonné la dissolution de l'Association catholique d'anciens combattants, ainsi que de toutes ses ramifications.

De source officielle, on déclare que cette mesure a été prise parce que la « constitution d'associations confessionnelles d'anciens combattants est de nature à provoquer une scission de la communauté nationale et à introduire des oppositions confessionnelles parmi les anciens combattants ».

Par une curieuse coïncidence, cette mesure a été prise au moment même où les anciens combattants britanniques séjournent à Cologne, ville catholique par excellence.

STATUETTES DE SAINTS DÉTERIOREES

Bocholt (Westphalie), 23 juillet. — Plusieurs statuettes représentant des saints ainsi qu'un monument à la mémoire de l'abbé Kolping, fondateur de patronages catholiques, ont été détériorés au cours de ces derniers mois, par des inconnus.

La police d'Etat déclare qu'elle a mis la main sur les coupables.

Ce sont — déclare le communiqué de police — deux personnes dont l'une aurait des sympathies avec le communisme et l'autre se rapprocherait plutôt de l'ancien parti du centre catholique.

JOURNAUX ETRANGERS SAISIS

Berlin, 23 juillet. — La police a saisi à leur arrivée à Berlin le « Journal », le « Journal des Débats », le « Petit Journal », le « Figaro », l' « Action Française », le « Matin », l' « Ere Nouvelle », le « Quotidien », la « Nation Belge » et le « Manchester Guardian ».

UN FOU TUE SA FEMME ET SA FILLE EST TUÉE EN TENTANT DE LE DÉSARMER

Valence (Espagne), 23 juillet. — Un habitant du village de Villareal a tiré deux coups de revolver sur sa femme, la tuant net.

Sa fille, voulant arracher l'arme à son père, a été également tuée. Le meurtrier a tenté de se suicider.

Il s'est blessé très grièvement à la tempe droite.

On croit qu'il ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales. Il y a quelques années, il fut poursuivi pour avoir blessé sa femme, en voulant lui mettre une ceinture de chasteté.

Le communisme dans la Chine du Nord

L'influence du régime soviétique y fait des progrès rapides

Pékin, 23 juillet. — Parlant de la progression du mouvement communiste dans le nord de la Chine, le général Yenshishan, gouverneur de Shansi, a déclaré, hier, que 23 districts au nord du Shansi, reçoivent l'influence du régime soviétique, et que cette influence progresse rapidement. 700.000 paysans et soldats se sont enrôlés dans les rangs communistes, dont 100.000 ont été incorporés dans l'armée rouge. Le général Yenshishan a ajouté que les bandits rouges ont assassiné plusieurs milliers de fonctionnaires et de capitalistes dans le nord du Shensi et a exprimé la crainte d'une pénétration soviétique dans tout le Shansi et en Chine orientale.

Questions travaillistes demeurées sans réponse à la Chambre des Communes

Londres, 23 juillet. — A la Chambre des Communes, le député travailliste Cocks ayant demandé au ministre du commerce de lui fournir le nombre des isolateurs destinés aux moteurs d'aviation allemands, M. Runciman a répondu qu'il ne lui était pas possible de satisfaire son interpellateur.

Le député travailliste a poursuivi :

« Le ministre du Commerce n'est-il donc pas au courant des livraisons faites à l'Allemagne par une seule maison au cours des derniers six mois, et capables d'équiper plus de 3.000 appareils allemands ? Si vous continuez à agir de la sorte vous agissez comme un traître. »

Le président de la Chambre a interrompu alors l'orateur et la question est demeurée sans réponse.

On sait que les isolateurs sont destinés à empêcher les étincelles des bougies de brouiller le fonctionnement de la radio.

LE CARTEL DE L'ACIER

LE FER DESTINÉ AU SOUTENEMENT DES MINES

Londres, 23 juillet. — Une délégation des industries de l'acier a quitté Londres ce matin, se rendant à Bruxelles à la conférence du cartel de l'acier, qui doit avoir lieu à la fin de la semaine.

Il semble qu'une des questions qui préoccupera les délégués britanniques sera de savoir s'il serait possible d'imposer un embargo sur les pièces de fer fabriquées sur le continent et destinées au soutènement des mines.

A l'heure actuelle, les intérêts anglais semblent divisés sur cette question. Certains estiment, en effet, qu'il importe de protéger l'industrie anglaise, susceptible de produire le matériel recherché par les mines du pays, et d'imposer un embargo sur les produits similaires venant du continent.

D'autres, au contraire, liés aux exportations de charbon anglais sur le continent, ne se montrent pas prêts à soutenir l'exclusion complète du marché anglais de la fabrication continentale.

Etant donné l'accroissement des importations de ce genre en Grande-Bretagne au cours des dernières années, atteignant à l'heure actuelle environ 100.000 tonnes par an, il apparait comme très propable que ce sujet sera l'un des premiers soumis par la délégation aux discussions de Bruxelles.

Décès mystérieux

Paris, 23 juillet. — Vers 2 heures du matin, 21, rue de Toulouse-Lautrec, sur la zone annexée, on a trouvé inanimé, dans une baraque, Mme Gilberte, demeurant 30, passage Châtelet.

Cette dame vivait maritalement depuis trois jours, avec M. Louis Didiot, 66 ans, journalier.

Conduite à l'hôpital Bichat, elle y est décédée en arrivant. La mort paraissant suspecte, le commissaire de police des Epinettes procède à une enquête.

L'enfant meurtrier de la bonne de ses parents

Envoyé pour cinq ans dans une colonie correctionnelle

Paris, 24 juillet. — Le jeune garçon qui tua la femme de ménage de ses parents est condamné à cinq ans de détention dans une colonie correctionnelle.

Me Aloide Delmont obtient pour le mari de la victime, partie civile, une somme de 20.000 francs, en son nom personnel, et comme tuteur de ses deux enfants, une pension annuelle de 1.200 francs pour chacun d'eux, jusqu'à l'âge de 18 ans.

UN HOMME IVRE AVAIT TUÉ UN GARDE QUI VOULAIT LE SECOURIR

20 ANS DE BAGNE

Bourges, 23 juillet. — Cet après-midi, a comparu devant la cour d'assiées du Cher, l'ouvrier couvreur Jules Léger, 40 ans, inculpé de l'assassinat du garde mobile Albert Creux, du peloton d'Alençon, le 20 février dernier.

C'est en voulant secourir Léger, qui était ivre, que le garde Creux reçut du couvreur un coup de fusil à bout portant dans la région du ventre, et fut tué net. Au cours de l'insruction, Léger a prétendu qu'il fut frappé par le garde, qui voulait le désarmer et qu'à ce moment le coup de fusil partit tout seul.

Les émoins entendus ont démenti les allégations du meurtrier.

L'avocat général a requis la peine capitale, et le défenseur a fait appel à la clémence des jurés.

La cour d'assises a condamné Jules Léger à vingt ans de travaux forcés et vingt ans d'interdiction de séjour.

Le jury a écarté la préméditation et accordé les circonstances atténuanes.

Chronique Régionale

Une auto heurte un arbre

Deux blessés, dont un Nancéien

Remiremont, 23 juillet. — Une automobile dans laquelle se trouvaient MM. Grosjean, demeurant à Laxou, près de Nancy, et Faivre, gérant de coopérative à Eloyes, a heurté un arbre près de Saulxures-sur-Moselotte.

Les deux automobilistes, grièvement blessés, ont été transportés à l'hôpital de Remiremont.

NOTES SUR LA VIE EN LORRAINE

JACQUES CALLOT NANCÉIEN ET ARTISTE LORRAIN

Il pourrait sembler téméraire d'aborder ici un sujet qui vient d'être si magistralement traité par des historiens et des critiques d'art, à l'occasion de l'ouverture à Nancy d'une exposition des œuvres de Jacques Callot, graveur dont la renommée depuis trois siècles n'a cessé de s'accroître dans le monde entier.

Notre intention est d'abord de le présenter comme un enfant de Nancy. Lorsqu'en 1594, Jacques Callot naquit à Nancy, au numéro 23 de la Grand'Rue, autrefois rue de la Boudière, non loin du Palais ducal et à l'ombre du chevet du vieux Saint-Epvre, la ville venait de subir de profondes modifications.

Dès 1556, pendant la minorité de Charles III, fut créé la *Rue Neuve* qui devait prendre, plus tard, le nom de Place de la Carrière. Le terrain sur lequel se développe cette belle place était couvert de marais, il n'était pas en entier dans l'enceinte de la ville ; un rempart passait par le milieu de cette place et allait rejoindre les tours voisines de la Porte Saint-Nicolas, laquelle porte était dans le prolongement de la rue de la Boudière, à peu près où se trouve la fontaine de Neptune.

C'était la sortie de la ville vers Saint-Nicolas-de-Port.

Charles III ne s'en tint pas à la création de la Place de la Carrière qui servit, dès ses débuts, aux joutes, aux tournois, aux combats à la barrière, aux courses de bagues que les familiers de la Cour venaient se disputer. La partie aujourd'hui occupée par un mur bas avait reçu des barrières dans l'enceinte desquelles s'accomplissaient les exercices et jeux. C'était en quelque sorte un terrain de sport réservé aux seigneurs et aux nobles.

Dès sa plus tendre enfance, Jacques Callot fut le spectateur assidu de ces joutes pittoresques. Il devait en faire une de ses meilleures planches sur laquelle nous reviendronts une autre fois.

Il fut aussi le spectateur de la terminaison de la ville-neuve, commencée en 1590, quelques années avant sa naissance et qui fut en partie terminée en 1611, comme nous le montre le célèbre plan dressé par Claude de la Ruelle et gravé par un Strasbourgeois, Frédéric Brentel. Il est incontestable que ces transformations avec le mouvement qu'elles déterminèrent frappèrent l'esprit de notre artiste. M. Pierre Marot a justment écrit : « Nancy était une ville pleine de vie »... « Soldats, marchands, pèlerins, princes, aventuriers s'arrêtaient à Nancy, alors qu'ils venaient de Strasbourg ou d'Italie, avant de s'engager sur le chemin de Toul qui conduisait vers la France. Toutes les nations se rencontraient sur les voies lorraines : à quelques lieues de Nancy, la ville de Saint-Nicolas-de-Port, où le pèlerinage du saint évêque attirait les fidèles de la chrétienté tout entière à l'occasion de grands jubilés, était aussi le siège des foires internationales ou fréquentaient Alsaciens, Suisses, Allemands et Français. »

***

De la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle, Nancy rassemblait de nombreux artistes architectes, sculpteurs, peintres, graveurs. Lorsque Jacques était enfant, Jean de Wayembourg terminait une carrière très honorable. Il est l'auteur du tableau dit du Rosaire, qui ornait l'Eglise des Minimes, à l'emplacement du Lycée Henri Poincaré. Ce tableau est actuellement placé dans la chapelle Saint-Roch, à la Cathédrale de Nancy. Il est surtout très remarquable parce qu'il contient le portrait de Charles III et de sa famille. Ce tableau fut restauré en 1879, après avoir figuré à l'Exposition universelle de Paris, en 1878. Il nous apparaît comme un apport important à la formation artistique de Jacques Callot, dont le père était héraut et roi d'arme à la Cour de Lorraine. Jean Callot, père de Jacques, avait pour mission de dessiner les armoiries. Si il ne les faisait pas toutes, il était en constante relation avec les peintres.

Le Palais ducal venait d'être embelli considérablement, la grande salle des Cerfs, la Porterie, et tous les ornements qui s'y trouvaient n'étaient pas inconnus du jeunes Jacques Callot. La collégiale Saint-Georges voisinait avec le Palais ducal. Tous les jours, le futur graveur se trouvait en contact avec les artistes et les artisans.

« Grâce à son père, écrit M. Pierre Marot, Jacques Callot vit donc jusqu'à un certain point dans l'intimité des artistes. Il fréquente leurs ateliers.

La tradition veut qu'il ait été l'élève de Claude Henriet — Champenois que le duc Charles avait attiré en ses états en 1586 et qu'il avait comblé de bienfaits — en même temps que le fils de celui-ci, Israël. On lui donne aussi, comme maître en dessin, Demange Crocq, médailleur, parent du prédécesseur de son père, qui devait devenir maître de la Monnaie. Si ce fait est exact, peut-être l'art de Crocq donna-t-il à Callot l'idée de travailler le métal, de même que le métier de son voisin, l'orfèvre Vallier. Ainsi « la vocation du graveur paraît-elle toute naturelle. Le milieu où il passa ses premières années l'explique fort bien. »

Il ne faut pas négliger, à notre sens, l'engouement qui existait alors pour la gravure à l'eau-forte et le burin. Le plan de Claude de la Ruelle, gravé par F. Brentel, la Pompe funèbre de Charles III, peut-être bien, durent exercer sur lui une sorte de fascination.

Ce qui caractérisa le talent de Jacques Callot, c'est l'union à son art d'un métier, d'une technique comme on dit aujourd'hui. Il apprit à graver avant de devenir l'artiste qu'il sera plus tard. Les débuts furent laborieux, il faut bien le reconnaître, mais il possédait une volonté inflexible : arriver par la persévérance et l'assiduité. Il y parvint et dépassa de beaucoup ceux dont il avait seulement l'ambition d'imiter.

***

Comme tous les artistes de son époque, Jacques Callot n'avait qu'un désir, aller à Rome, vers cette Italie amie de tous les arts, dont les artistes incomparables et nombreux faisaient retentir le monde de leurs exploits. Jacques Callot était retenu à sa famille par des liens qui n'étaient pas exclusivement de l'ordre sentimental. Le titre d'ennobli de son père l'obligeait à respecter certaines clauses du duc. Néanmoins, un beau matin, il part furtivement de la maison paternelle. C'était en 1604, alors qu'il avait 12 ans. M. Henri Bouchot a tracé de cette fugue un tableau qu'il est bon de rappeler : « Israël Henriet qui venait d'arriver là-bas (à Rome), et qui envoyait de temps à autre au pays des lettres enthousiastes ! Au milieu de quelques mercuriales paternelles, dans la crainte de voir se transformer pour lui le collège en prison, Jacques Callot prit une résolution solennelle, celle de partir de suite et seul, sans un rouge liard, sans guide pour ne point éveiller les soupçons. »

« Les routes sont peu sûres, et si tous les chemins conduisent à Rome, encore faut-il ne point être arrêté comme vagabond. Le bissac au dos, la canne à la main, le malheureux petit gagne de vitesse les terres du duché de Bourgogne, de là il passera à Lyon et atteindra le Mont-Cenis. »

Et plus loin, l'historiographe de Jacques Callot brosse un pittoresque tableau de ses compagnons de route. Il a rencontré une bande de bohémiens. « Caravane bizarre venue du bout du monde, sur des bidets étiques, parlant toutes les langues, connaissant l'univers entier et Nancy pardessus le marché : hommes affublés de rapières et de pistolets, femmes couvertes de loques et de verroteries, garçonnets coiffés de marmites, armés de grils et de broches comme les mardi-gras flamands. Et accueillant avec cela et peu scrupuleux ! Jacques Callot les suit faute d'autres, un peu séduit par leurs allures et crainte aussi de leur déplaire. »

Arrivé en Italie, Jacques Callot aurait été reconnu par des marchands de Nancy qui le ramenèrent à sa famille. Il se serait évadé une seconde fois et aurait été rejoint par son frère aîné Jean, en passant à Turin. Enfin son père avait accédé à son désir et dès 1608, il serait parti pour Rome où il parvint à acquérir son métier et à parfaire son éducation artistique. Ce serait ensuite à Florence qu'il aurait atteint la maîtrise complète qui devait étayer sa renommée.

M. Edmond Bruwært n'accorde qu'une créance mitigée à ces fugues de Jacques Callot. Il écrit : « Des confidences d'Henriet à Félibien, on peut conclure que l'enfant avait mauvaise tête, puisque deux fois, il put s'échapper de la maison paternelle et dut y être ramené par persuasion ou par force. »

Quoi qu'il en soit, à cette époque, la loi sur la protection de l'enfance coupable ou abandonnée, de même que le vagabondage de mineur n'existaient pas. Sans quoi un président Sadoul de l'époque n'aurait pas manqué de le placer dans une maison de redressement. Le génie est souvent sous la dépendance de circonstances fortuites et inattendues.

Il faut que l'enfant de Nancy, l'illustre graveur de la Ville-Vieille soit glorifié. Une occasion unique nous est offerte par l'incomparable exposition ouverte au Musée lorrain et que de nombreux étrangers venus exprès ont déjà visitée.

Sylvestre URBAIN.

UNE CENTENAIRE

Mme Anaïs Thierry, de Rosières-aux-Salines a doublé depuis 3 mois le cap d'un siècle

L'AIEULE A CONSERVÉ INTACTES LUCIDITÉ ET VIVACITÉ D'ESPRIT

(1860) Mme ANAIS THIERRY (1935)

La commune de Rosières-aux-Salines a fêté récemment les cent ans de Mme Anaïs Thierry, née Piron. Ce fut tout à fait charmant. Une fillette offrit des fleurs et des friandises. M. le docteur Lorrain, adjoint au maire, improvisa une émouvante allocution. Les habitants défilèrent dans la maison heureuse. On sabla le champagne dans l'intimité.

M. le docteur Lorrain nous a ménagé une interview de la digne centenaire. Toute menue, debout, près de la cuisinière allumée pour le déjeuner, elle refusa de s'asseoir dans son fauteuil tant que nous resterons debout. La taille est droite encore. A peine un léger tremblement dans la voix... Elle possède actuellement un excellent appétit, lit le journal sans lunettes, émerveille son entourage par la précision de ses souvenirs même les plus lointains — ainsi que le veut une tradition invariable.

Toutes ces qualités sont indispensables en effet aux grand'mamans, quand elles racontent aux reporters comment elles ont doublé le cap d'un siècle. Mais Mme Thierry se distingue surtout par sa bonne humeur. Originaire d'Aix-en-Provence, où elle vit le jour le 20 avril 1835, elle pense que son nom patronymique de Piron l'apparente peut-être à l'auteur de la « Métromanie ».

— ...Celui, dit-elle, qui avait écrit son épitaphe pour annoncer qu'il n'était rien, pas même académicien...

Et il faut entendre avec quelle malice la nièce hypothétique de Piron souligne les vers qu'elle répète comme si elle craignait que nous l'ayons insuffisamment comprise.

Elle rappelle volontiers qu'elle a vu deux guerres avec l'Allemagne, que son mari était Alsacien et qu'il vota deux fois pour la France.

— C'était un fonctionnaire, un employé des contributions indirectes... On a vécu ensemble à Metz, à Château-Salins. Notre ménage n'a pas eu d'enfants... De sorte qu'à sa mort, je suis restée seule, toute seule... Le malheur s'est produit après la guerre... Soixante ans d'existence conjugale qui, du jour au lendemain, nous laissent dans l'abandon... Il repose au cimetière de Rosières.

***

Mme Anaïs Thierry vendit un jour sa maison pour s'assurer une rente viagère :

— Je l'ai vendu 22 francs... oh ! pardon... j'ai voulu dire 22.000 francs... Mais ce n'était pas la peine de rectifier... car vous savez bien qu'on ne paie pas une maison 22 francs...

Elle rit de bon cœur du lapsus ; puis elle s'étonne qu'on lui ait versé 18.000 francs, à cause des commissions pour des intermédiaires qu'elle ne connaissait pas :

— N'empêche que j'avais 90 ans quand j'ai signé cette affaire-là... et que je suis encore dans ce monde... ce n'est pas de ma faute...

Cette boutade amuse la centenaire qui évoque maintenant la fête dont elle vient d'être l'héroïne. Elle avait mis pour la circonstance un joli bonnet, une capote noire, des gants, une robe élégante :

— Et puis je tenais à la main, ajoute-t-elle, ce petit mouchoir en dentelle que mon mari avait acheté pour notre noce, avec un livre de messe.

Elle agite le petit mouchoir en dentelle :

— Une relique... Pas beaucoup de valeur, mais je ne m'en séparerais pas en échange d'une fortune. Quant au livre de prières, vous pensez bien, monsieur, qu'il est usé depuis longtemps, longtemps... Je me suis mariée à Dieulouard... J'avais vingt-un ans... Attendez ! Je vais vous montrer nos portraits.

***

Les images s'encadrent pareillement de papier gaufré et doré. Elles gardent leur netteté. Lui apparaît sous l'aspect d'un officier en civil, roide et sévère. Elle, par contraste, sourit sous une abondante chevelure aux bandeaux plats. Le buste généreux émerge d'une ample crinoline. La toilette nous restitue la mode en vogue aux environs de 1860. La jeune femme porte une légère ombrelle. Une franchise rayonne dans l'éclat des yeux.

A la considérer ainsi, jeune et forte, on retrouve difficilement cette créature débordante alors d'activité dans ce que l'âge impitoyable en a laissé — un être frêle où la vie semble brûler comme ces lampes d'autel qu'on doit protéger de la main pour empêcher qu'un souffle en éteigne la faible flamme.

— Vous n'avez pas été malade souvent ?

— Oh, jamais, proteste la centenaire.

— Quel régime avez-vous observé ?

— Comment cela ? Vous désirez savoir ce que je mange, ce que je bois ?

— Oui, Grand'Maman... Ceux qui ont la chance de vieillir autant que les patriarches ne sont pas d'accord sur le moyen de battre le record de Mathusalem... Tantôt ils conseillent de jeûner et de boire de l'eau, tantôt ils font de la table et du lit les plus sûres conditions...

— Oh ! moi, interrompt Mme Thierry, je me couche ordinairement vers 4 heures du soir et je me lève à 5 heures du matin... Le tour du cadran, quoi !... Et puis j'aime le vin... et je n'y mets pas d'eau... Du blanc, du rouge, ça m'est égal, pourvu qu'il soit bon... Je le bois toujours pur...

Nous questionnons encore :

— Une tasse d'excellent café après le repas, Grand'Maman, ce n'est pas mauvais non plus pour la santé.

— J'aime aussi le café, proclame la vénérable aïeule.

— Gageons, Grand'Maman, qu'un doigt de mirabelle n'est pas pour vous effrayer...

— Hé, pour sûr... un brin de mirabelle... et puis du rhum... et puis aussi du kirsch... C'est des choses qui ne se refusent pas... L'autre jour, à ma fête, tout le monde vous dira que j'ai vidé deux coupes de champagne... Dame, il fallait bien trinquer avec les amis, avec les voisins, avec les braves gens de Rosières qui ne savaient quelles gentillesses me faire...

Nous adressons un tendre reproche :

— Fi donc ! Que c'est vilain... On vous prendra pour un pilier de cabaret...

— Oh ! mais non, réplique Mme Thierry... On me connait, allez ! On me rend beaucoup de services. Voilà, sur la table, les provisions qu'on m'a déjà apportées...

***

Parmi ce ravitaillement, figurent un saucisson énorme, une tranche de lard, des sacs en papier contenant épices, fromage, fruits :

— Si vous buvez bien, l'appétit chez vous n'a pas l'air de chômer. Qu'est-ce que vous avez mangé ce matin ?

— Du poisson mariné.

— Sapristi, quel estomac robuste !

— C'est vrai... Je digère n'importe quoi... Je prépare la cuisine moi-même, des plats bien simples, comme à la campagne... Si la sauce est mal réussie, je ne m'en prendrai qu'à moi seule...

— Recevez-vous souvent des visites ?

— Pas trop... J'aime les visites... La maison paraît moins déserte... Mais je m'en occupe... Le feu à allumer, les travaux du ménage... les nouvelles du journal... Je ne m'ennuie jamais... Mon chien, c'est aussi une compagnie... Dans ces derniers temps, j'ai fait agrandir la maison. Avec les ouvriers, n'est-ce pas, il y avait du mouvement, du bruit autour de moi...

Ainsi le fabuliste avait raison ; on peut bâtir à tout âge et les jouvenceaux ne jugeraient point ridicule la centenaire de Rosières-aux-Salines exhaussant d'un étage sa demeure ou surveillant la construction d'une grange.

Nous invitons Mme Anaïs Thierry à se placer devant l'objectif. Elle esquisse un geste d'instinctive coquetterie. Elle voudrait arranger ses cheveux, ses vêtements... C'est une surprise... Si on l'avait prévenue... jusqu'au bout elle se défendra contre cet excès d'indiscrétion et elle finira par accepter tout de même.

— ... A la condition, monsieur... que je n'aie pas à la main ce bâton qui m'aide à marcher... On n'est pas toujours jeune.

Elle rit avec des rides gaies au coin des paupières :

— Chacun a ses petites infirmités... On dit que j'ai bon pied et bon œil... Ma foi non... Personne n'a guéri mes durillons... et je souffre à chaque pas que je fais... J'avance péniblement... Mais, puisque des amis se chargent de mes commissions, je n'ai pas besoin de sortir... J'aurais tort de me plaindre...

Avant qu'elle ait pu se rendre compte, notre cliché est pris.

— Déjà ? A la bonne heure ! Vous êtes un photographe rapide, vous... Les clients ne vous manquent pas, bien sûr.

— Ecoutez, grand'maman ; j'ai une spécialité... Je photographie seulement les centenaires... et je ne me fais pas payer.

Cette fois, elle s'esclaffe :

— Ha, monsieur, vous ne serez pas écrasé par les commandes... A part moi, vous ne trouverez personne dans Rosières... Une vraie chance pour vous que je sois là... Vous emporterez comme ça mon portrait... Tant mieux si je vous ai fait plaisir... Il faut bien s'amuser un peu, n'est-ce pas... La vie est si courte !... »

Achille LIEGEOIS.

Baignade mortelle

Auxonne, 23 juillet. — M. Agard Georges-Marie-Emile, né le 27 août 1907, à Bretonvillers (Doubs), maréchal des logis chef mécanicien au 1er R. A. D., à Auxonne, marié, père de deux enfants en bas âge, était sorti avec plusieurs membres de sa famille faire une partie de pêche en Saône, à proximité de la baignade militaire, lorsqu'en traversant la Saône avec une barque, il voulut plonger pour prendre un bain.

Comme il n'y avait pas très longtemps qu'il était sorti de table, une congestion le prit et il coula à pic.

Ce n'est qu'après 4 heures d'efforts que l'on retrouva son corps ; la mort avait fait son œuvre.

Notariat

Ont été nommés notaires :

A Lure : Me Grosjean, en remplacement de Me Mouzimann.

A Neufchâteau : Me Vançon, en remplacement de Me Gaulard.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèques de Nancy